

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

MAIRIE DE LURE
02 rue de la Font
B.P 167
70200 LURE
Tel : 03 84 89 01 01
Fax : 03 84 89 01 10
e-mail : mairie@lure.fr

Direction des Services Techniques
Tel : 03 84 89 01 06

LURE



FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS DE SIGNALISATION

Règlement de la Consultation

Date et heure limites de remise des offres

Lundi 24 avril 2017 à 12h00

Fait à Lure, le 08 mars 2017

Le Maire de Lure

Eric HOULLEY



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.3 - DUREE DU MARCHE	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	7
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de signalisation :

Panneaux de signalisation de police,
Panneaux de signalisation de direction,
Panneaux de signalisation de rue,
Plaque de rue,
Panneau de rue,
Panneaux de signalisation temporaire,
Supports et accessoires de fixation,
Produit plastique
Aménagement de sécurité,
Autre produit.

Lieu(x) d'exécution : VILLE DE LURE

1.2 - Etendue de la consultation

Marché à bons de commande en application de article 77 du Code des Marchés Publics en vigueur, passé par le Pouvoir Adjudicataire avec Mini/Maxi conclu selon une procédure d'appel d'offres ouvert, et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Les bons de commande définissent le type et la quantité de fournitures commandées.

Les montants annuels sont les suivants :

Montant MINI annuel	Montant MAXI annuel
4 000 € HT	25 000 (idem A.E.) € HT

Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités de panneaux réellement fournies.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Conformément à l'article 51 du code des marchés publics, la forme de groupement imposée à l'attribution sera : le groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution du marché de fournitures sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de sa notification, reconductible 2 fois expressément par écrit deux (2) mois avant l'échéance. Soit pour une durée totale maximum de trois (3) années.

La reconduction sera notifiée au plus tard deux (2) mois avant la date d'échéance pour une durée d'un an à chaque fois.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le bordereau des prix unitaire

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.lure.fr

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants (ou DC4 disponible gratuitement sur le site http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm)
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (ou document DC5 disponible gratuitement sur le site http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des références datées et chiffrées.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le bordereau des prix unitaires, à compléter par le candidat
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des fournitures le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise
- Afin d'optimiser l'analyse des offres, le candidat devra également remettre des échantillons selon les dispositions ci-après. Ils seront jugés au titre de l'offre au sein du critère valeur technique.

Liste des échantillons à fournir :

- 1 AK4, 700 T2 avec trépied
 - 1 A14 700 CL2 dos champagne ou similaire
 - 1 B1 850 CL2 dos champagne ou similaire
 - 1 KD21b CL2 « SERVICES TECHNIQUES » 1600 X 300, hc 125, dos champagne ou similaire, avec un mât de 3.50 diamètre 76 alu champagne ou similaire et le sabot correspondant.
 - 1 KD 22A T2 sur pied « COMMERCES »
 - 1 plaque de rue en email 450x250, RAL 5002, écriture blanche et listel pour fixation sur mât « Rue Georges BRASSENS ».
 - 1 numéro de maison N°22 en email RAL 5002, prépercé de 4 trous, chiffage ombré, écriture blanche et listel
 - 1 support diamètre 60 acier galva de 1 m.
 - 1 support diamètre 60 alu champagne ou similaire de 1 m.
 - 1 collier diamètre 60 double face avec boulonnerie.
 - 1 B53 500x500 CL2
- Ces échantillons gratuits sont à livrer non montés, au plus tard à la date limite de remise des offres, contre récépissé, à :

Mairie de LURE
Services Techniques
06 rue de la Font
70200 LURE

Les échantillons qui seraient remis après la date et l'heure limites entraîneraient le rejet de l'offre.

Les prix indiqués dans le détail estimatif correspondront en tous points aux échantillons présentés, qu'il s'agisse des gammes et qualités des panneaux, des décors, des types de fixations, des supports et qualité de la galvanisation, des bouchons obturateurs.

Pendant la durée de vie du marché, y compris les périodes de reconduction éventuelles, toutes les fournitures commandées et reçues devront, sous peine de refus, correspondre aux échantillons présentés.

Après notification du marché au candidat retenu, un courrier sera adressé aux entreprises non retenues pour leur préciser les dates et le lieu pour récupérer leurs échantillons.

4.2 -Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Références
- Capacités techniques
- Financiers

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Prix des prestations	50
2- Valeur technique du mémoire et des échantillons	40
3 – Performance en matière d'environnement / délais	10

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">Marché de fourniture de signalisation</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LURE
SERVICES TECHNIQUES
06 rue de la Font
B.P 167
70200 LURE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@lure.fr. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : word, excel, pdf.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Madame Valérie END
Directrice des Services des Finances

MAIRIE DE LURE
02 rue de la FONT
B.P 167
70200 LURE
Tel : 03 84 89 01 03
Fax : 03 84 89 01 10
e-mail : valerie.end@mairie-lure.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Monsieur Stéphan BALOGH
Responsable de POLE
Voirie – Festivités - Propreté Bâtiments et
Espaces Publics

MAIRIE DE LURE
Services Techniques
06 rue de la Font
70200 LURE
Tel : 03 84 89 01 07
Fax 03 84 89 01 41
e-mail : stephan.balogh@mairie-lure.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.